

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Délibération n° D-2019-129

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/04/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 19/04/2019

Route d'Aiffres - Acquisition amiable de la parcelle DE 545 et
constitution de servitude sur la parcelle DE 544

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de l'Espace Public

**Route d'Aiffres - Acquisition amiable de la parcelle
DE 545 et constitution de servitude sur la parcelle DE
544**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville a été informée de la vente d'une propriété, sise 197 route d'Aiffres, dont une partie du terrain est située en zone AUM du Plan Local d'Urbanisme sur laquelle des réserves foncières sont constituées en vue d'une opération d'aménagement du secteur.

Après négociation, les propriétaires ont accepté de céder une parcelle de terrain cadastrée, après division, section DE 545, pour une superficie de 997 m².

Cette parcelle est cédée au prix VINGT TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS (23 940,00 €) s'appliquant au terrain pour la somme de DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS (19 940,00 €) soit 20 €/m², à laquelle il y a lieu d'ajouter QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 €) de commission due par les vendeurs à l'agence immobilière chargée de la vente.

Par ailleurs, pour accéder à la parcelle, la Ville bénéficiera d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée DE 544 d'une superficie de 694 m² appartenant aux vendeurs et mise en vente, dans le cas où les futurs acquéreurs de cette parcelle ne souhaiteraient pas bénéficier d'une convention d'occupation du terrain acquis par la ville moyennant la prise en charge de l'entretien.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section DE 545 pour 997 m², au prix total de 23 940,00 € s'appliquant au terrain pour 19 940,00 € et à la commission d'agence pour 4 000,00 €.
- accepter la constitution de servitude, au profit de la Ville, sur la parcelle cadastrée DE 544 appartenant aux vendeurs et mise en vente, dans le cas où les futurs acquéreurs de cette parcelle ne souhaiteraient pas bénéficier d'une convention d'occupation du terrain acquis par la ville moyennant la prise en charge de l'entretien.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Commune :

NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 10353E

Document vérifié et numéroté le 10/10/2018
A Niort

Par Maugé Jean-Yves
géomètre principal
Signé

PTGC

171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone : 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires devant avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

A , le

Section : DE

Feuille(s) : 000 DE 01

Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 12/10/2018

Support numérique :

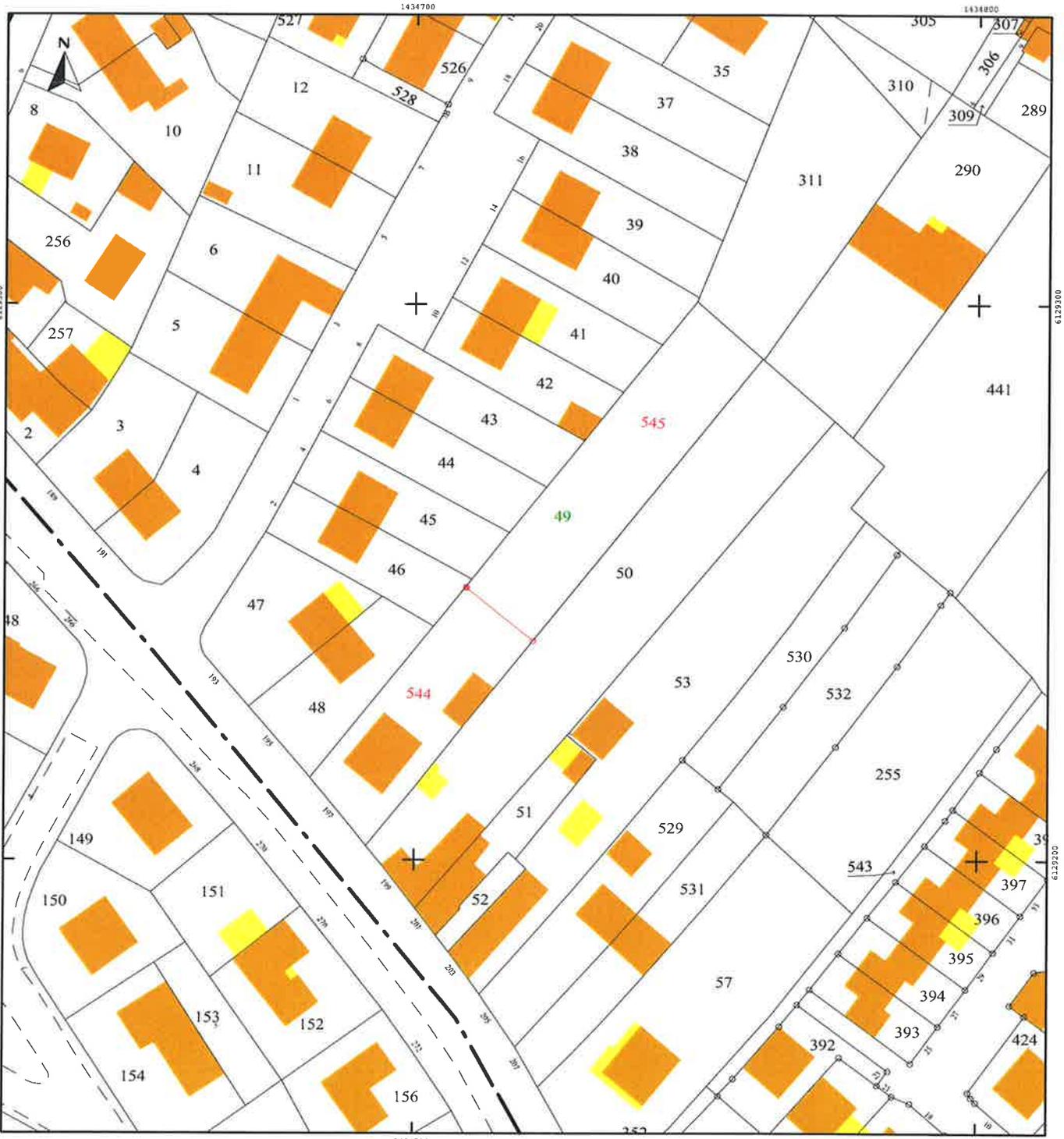
D'après le document d'arpentage
dressé

Par BERTHOME FREDERIC (2)

Réf. : NI.143.2018-182305

Le 21/09/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.).



Route d'Aiffres n° 197 – DE 49 pour 1 691 m²



Proposition de cession à la Ville d'une partie d'environ 1 000 m²



Partie restant à la vente : env. 691 m²

